

Les trafiquants du libéralisme ou les Juifs

Le juif est, depuis dix-neuf siècles, le constant et implacable ennemi des chrétiens.

Et, en effet, les chrétiens sont pour lui ces gentils, ces *gohim*, qu'il avait l'habitude de mépriser, même quand il était l'enfant privilégié de Dieu, mais qu'il poursuit d'une haine profonde, depuis qu'ils ont reçu le Messie crucifié par lui et forment, à sa place, le vrai peuple de Dieu. Dieu avait annoncé qu'il provoquerait la colère du peuple d'Israël contre une nation méprisée par lui et réputée insensée (1). La prophétie s'accomplit depuis dix-neuf cents ans. Le peuple juif, après avoir rejeté le Désiré des nations sorti de son sein, nourrit une invincible et sombre colère contre ses disciples : il a emprisonné, flagellé, mis à mort "les sages et les docteurs qui lui ont été envoyés par Jésus-Christ (2)." Il a lapidé saint Etienne, mis à mort saint Jacques le Majeur, maltraité tous les apôtres. Une grande émeute éclate à Jérusalem contre saint Paul, parce qu'il est le vase d'élection qui porte le nom du Crucifié "devant les nations (3)." Dispersé ensuite dans tout l'univers, au milieu de ces gentils qui ont ruiné Jérusalem, il continue de les mépriser et de les détester, mêlé à eux, sans jamais se confondre avec eux.

Le Talmud entretient cette haine, la recommande et lui promet les bénédictions célestes (4). Il conseille et commande même au

(1) *Provocabo eos in eo qui non est populus et in gente stulta irritabo eos.* Deut. XXXII, 21 — *Micyas dicit : Ad emulationem vos adducam in non gentem, in gentem iniquientem.* Rom. X, 19.

(2) Math. XXIII, 34.

(3) Act. XXII.

(4) La doctrine du Talmud a été brièvement exposée, il y a une trentaine d'années, par le Dr Rohling, dans une brochure devenue rare malgré ses multiples éditions et ses nombreuses traductions, parce que les juifs achètent les exemplaires et les font disparaître. L'auteur s'oblige à payer mille thalers à celui qui prouverait la fausseté d'une citation quelconque. Tout ce que nous allons dire est pris de cet ouvrage. Voir *La Question juive*, Desclée, 1886.

juif de déponiller et de ruiner le chrétien, de le maltraiter, de le tuer même, de lui faire toujours et partout tout le mal possible. D'après le Talmud en effet, la race des chrétiens est "une race de bétail"; les chrétiens sont "issus du démon"; on leur donne justement le nom de "porcs"; "ils ne sont pas le prochain, pas plus que l'animal". Un israélite est "plus agréable à Dieu que les anges"; lui donner un soufflet, "c'est autant que d'en donner un à Dieu même"; un *gohi* qui frappe un israélite "est digne de mort." "Tu ne déroberas rien au *prochain*; mais le *gohi* n'est pas notre prochain; dérober à un autre qu'à un israélite n'est pas une injustice." Il est permis à un israélite "de tromper un *gohi* et d'exercer l'usure à son égard." "Dieu ne pardonnera pas au juif qui rend au *gohi* le bien perdu, car c'est fortifier la puissance des impies." Dieu a ordonné aux juifs de prendre l'usure sur tout *gohi* et de ne lui prêter qu'à cette condition. "Il faut lui nuire, même lorsqu'il peut nous être utile." "La vie du *gohi* nous appartient à combien plus forte raison son argent!" "Celui qui retire du fossé un *gohi* sauve un idolâtre," ce qui est un péché, car "il est défendu de prendre un idolâtre en pitié." "Celui qui verse le sang des *impies* offre une victime à Dieu." "Le précepte : *Tu ne tueras pas*, signifie : *Tu ne tueras pas un israélite*." Quand le juif en a le pouvoir, "il peut mettre les chrétiens à mort." Le serment prêté à un *gohi* "n'oblige pas plus que s'il était prêté à un animal." Il n'y a pas de mariage entre les *gohim* "pas plus qu'entre les animaux." Le précepte de Moïse contre l'adultère doit s'entendre de celui qui se commet au préjudice d'un israélite, et non d'un *gohi*. "Le juif ne commet pas de péché en usant de la femme d'un chrétien."

Le Talmud traite "le Zaracen" de *fou, d'impie, d'apostat*, etc. "Jésus avait l'âme d'Esau, assassin et adultère." "Le jour du Nazaréen doit être compté parmi les fêtes idolâtriques." L'enfer est "soixante fois plus vaste que le Paradis," car il est destiné "à tous les incircconcis, spécialement aux chrétiens." Un jour le Messie viendra rendre la royauté aux juifs; tous les rois et tous les peuples le serviront et le reconnaîtront. Après son avènement, "tout fils d'Israël aura 2800 serviteurs et 310 femmes." Tous les trésors des peuples seront aux mains des juifs. Il y a 600 mille âmes créées par Dieu et tirées de la substance divine; elles appartiennent à la race juive; elles transmigrent dans différents corps, mais arrivent toutes finalement à la vie éternelle. "Les autres âmes ont été créées par les démons et sont semblables à celles des bêtes."

Le Talmud enseigne qu'"Abraham pratiquait la sorcellerie et l'enseignait;" sans doute, après un si illustre exemple, les juifs

ne doivent pas craindre de s'adonner aux arts occultes. Il enseigne que "Dieu est la cause du péché, puisqu'il nous a donné une nature mauvaise," que "Dieu a menti pour rétablir la paix entre Abraham et Sara" et que par conséquent il peut nous être permis aussi de mentir pour être utile au prochain, c'est-à-dire aux fils d'Israël.

En un mot, les juifs trouvent dans le livre qui préside à leur éducation des principes qui leur permettent et leur recommandent même de faire tout le mal possible aux chrétiens et leur donnent sur eux tous les droits qu'avaient leurs pères sur les Chananéens.

D'autre part, les juifs sont, par une habitude séculaire qui paraît tenir au sang autant qu'à l'éducation, *les hommes de l'argent*. Juifs et usuriers sont deux mots synonymes dans toutes les nations de l'univers. Le juif ne cultive pas, il n'exerce pas d'industrie, il ne travaille pas ; mais il manie l'argent, et, par l'argent, exploite le travail des autres.

Pour ces raisons diverses, les gouvernements chrétiens ont toujours eu une légitime défiance à l'égard des juifs. Certains princes sont allés jusqu'à les expulser de leurs Etats, par exemple Philippe-Auguste, roi de France. La plupart les ont tolérés, mais les ont soumis à une législation spéciale. N'est-ce pas en effet une injustice à l'égard des chrétiens que de laisser à leurs ennemis une liberté dont ceux-ci abusent nécessairement pour les tromper, les dépouiller et les opprimer ? N'est-il pas absurde de soumettre au droit commun des étrangers qui se distinguent par un caractère, des principes et des habitudes toutes spéciales ? N'est il pas imprudent de livrer les clefs de la maison à une race envahissante qui y pénètre, même quand elle est fermée, de ne point prendre des précautions contre des usuriers de profession, contre des cosmopolites qui ne s'attachent à aucune patrie, contre des gens rapaces qui ont des maximes à leur service pour excuser leurs vols à l'égard de leurs hôtes ? Evidemment, à une classe d'hommes qui se distingue de toute la nation et en est l'ennemie née par sa religion, il faudrait dire, par la corruption de sa religion, par sa morale rabbinique et ses habitudes malhonnêtes, il faut une législation spéciale, répressive de ses envahissements dangereux et de ses injustices, protectrice des nationaux.

Les Papes, dans leur haute sagesse, ont donné l'exemple de cette législation spéciale, qu'il est absolument nécessaire d'édicter dans tout Etat chrétien à l'égard des juifs pour défendre les citoyens contre leurs envahissements et leurs usures. Ils ont reçu les juifs à Rome dans un temps où ceux ci étaient maltraités dans

la plupart des contrées de l'Occident ; mais ils leur ont assigné un quartier spécial qui porte encore aujourd'hui leur nom, le célèbre *Ghetto* ; ils ne leur ont pas permis d'acheter et de posséder des maisons en dehors de ce quartier unique ; ils ont édicté diverses autres mesures pour contenir leur développement dans de justes limites et réprimer leurs usures et leur rapacité. Ainsi d'une part, les Papes montrèrent une grande bonté à l'égard des juifs en les recevant dans la capitale du monde chrétien à une époque où ils étaient partout maltraités ; d'autre part, ils défendirent sagement leurs sujets contre les vices de cette race ennemie et envahissante.

Mais la révolution est venue proclamer la liberté et l'égalité universelle. Le juif avait été tenu en suspicion et traité avec défiance par les gouvernements chrétiens ; c'était une raison pour les gouvernements révolutionnaires de leur montrer de la faveur. Toutes les portes furent donc ouvertes toutes larges devant les juifs, en France d'abord, puis partout où le nouveau régime prévalut ; ils furent déclarés citoyens semblables à tous les autres, ayant la plus ample liberté, sans aucune restriction d'aucune sorte, admissibles à toutes les fonctions publiques, pouvant, sans aucune entrave, exercer le commerce, acquérir des biens meubles et immeubles, créer des banques, manier les capitaux, prêter à loisir.

Quelle a été la conséquence de ce régime nouveau fait au juif ? Qu'avons-nous vu et que voyons-nous ?

Cent vingt mille juifs environ sont établis à Paris ; quatre cent mille, dans les départements ; c'est un demi-million à peu près, contre trente-six millions de Français. Or ces 500 mille juifs possèdent 80 milliards de francs, c'est-à-dire la moitié de la fortune totale de la France, c'est-à-dire autant que 18 millions de Français. Toutes les grandes banques et la plupart même des petites sont entre leurs mains. Ils disposent en maîtres du grand commerce et ont souvent ruiné ceux qui ont entrepris de le faire contre eux ou seulement sans leur bon plaisir. Dans une multitude de villes, les principaux négociants sont des juifs. Les juifs ont envahi tous les genres de commerce ; au détail comme en gros, jusqu'au commerce des objets d'église. " Presque tous les marchands d'objets de sainteté et d'ornements d'Eglise, dit un historien qui les a beaucoup étudiés, sont juifs : ce qui leur permet à la fois de réaliser de jolis bénéfices avec une clientèle qui paye régulièrement, et d'espionner ce qui se passe dans le monde ecclésiastique. Tous les procès scandaleux dans lesquels des prêtres ont été mêlés ont été organisés de cette manière, grâce à un mot

surpris, à un piège tendu (1)." En France également, les juifs sont les actionnaires de la grande industrie. Ils possèdent une multitude de fabriques. Tout le monde connaît les immenses râfles qu'ils ont faites sous la troisième république sur les biens des Français. "J'ai montré, dit Drumond, j'ai montré les fondateurs du Honduras enlevant à l'épargne 140 millions dont on n'a jamais entendu parler, Erlanger retirant 300 millions de nos poches pour des sociétés dont les actions valent aujourd'hui zéro (2). "C'est par centaines qu'il faut compter les râfles de ce genre accomplies, depuis 1878 surtout, avec la connivence des magistrats francs maçons et juifs. Certains journaux financiers, à 1 franc et même à 50 centimes d'abonnement par an, ont mis en coupe réglée tout le petit monde, les rentiers peu fortunés, les domestiques, les concierges. Quand un de ces journaux entre dans une maison, la ruine y entre derrière lui. Aujourd'hui, toute société financière véreuse entretient un député républicain, qui se charge d'arrêter les poursuites en menaçant le gouvernement de son vote (3)."

Depuis longtemps, en France, on se plaint que les juifs puissent à pleines mains, non seulement dans les poches des particuliers, mais encore dans les caisses de l'Etat. Ils le peuvent aisément, grâce d'une part au désordre qui règne dans les budgets, grâce d'autre part à leur influence dans le gouvernement. "Le budget de chaque ministère est un vaste faux d'un bout à l'autre ; on y fait figurer des traitements clandestins que l'on paye, malgré les protestations de la cour des comptes, sur des chapitres étrangers au personnel. M. Henry Maret, à la tribune, et M. Vaughan, dans une brochure intitulée : *la Maison Cochery et Cie*, ont pris le Ministre des Postes en flagrant délit de falsifications des écritures, mais je ne vous étonnerai pas en vous disant que la chambre ne s'en est pas émue. D'après M. Cuheval-Clavigny, il s'en passe bien d'autres dans la commission du budget. Il y a, d'après la Cour des Comptes, des centaines de millions dont "l'emploi n'a pas été justifié." La Cour constate par exemple que, contrairement à la loi, il n'a pas été fait inventaire des objets mobiliers provenant de la dernière exposition et destinés à être vendus, et qu'elle n'a eu aucun moyen de vérifier si le produit accusé

(1) La France juive, t. I, p. 393. L'auteur ajoute : "La façon d'agir du parti catholique, en France (dites : dans presque tous les pays), sa candeur, son absence de toute précaution, seroit un éternel sujet d'émerveillement pour l'avenir."

(2) L'auteur dit en note : "J'aurais dû mentionner les mines de Bingham, l'exposition d'Auteuil, les magasins de la place de la République."

(3) La France juive devant l'opinion, p. 131.

des ventes correspond à la quantité des objets vendus ... Pour rendre les recherches impossibles, les républicains ont d'ailleurs employé un moyen qui réussit toujours aux faiseurs de dupes ; ils ont deux budgets, le budget ordinaire et le budget extraordinaire, comme les chevaliers d'industrie ont deux domiciles. ... On devine, conclut l'auteur, quelle pêche fructueuse la horde cosmopolite qui est au pouvoir doit faire dans ces eaux troubles (1)."

Ils ont envahi toutes les administrations de la France, jusqu'à l'Université gouvernementale, jusqu'à l'armée elle-même. Des publicistes de renom ont compté, sous la troisième république, un tiers de préfets juifs, et même davantage. Une multitude de bureaux sont remplis de juifs. Des juifs occupent un grand nombre de chaires, même de hautes chaires, en sorte que la jeune-se chrétienne se trouve élevée par les fidèles du Talmud. Ils ont su obtenir des grades dans l'armée, et quelques-uns des leurs se sont rendus fameux dans le monde entier par leur trahison.

De toutes parts, la France est conquise par les semites : la France, on le répète depuis trente ans, la France n'est plus française, la France est devenue juive. Les juifs ont été chassés au XIIIe siècle de la France ; ils ont repris leur revanche au XIXe ; les voilà à peu près les maîtres de la France. On les rencontre partout, banquiers, agents de change, directeurs de compagnies, négociants, préfets et sous-préfets, professeurs, trafiquant partout, trafiquant de tout : les poches garnies, et cependant cherchant toujours à saisir de leurs doigts crochus de nouveaux trésors. Eux qui n'ont jamais manié une charrue, ont les plus beaux domaines. Eux qui n'ont jamais touché une hache, possèdent les plus belles forêts. Eux qui n'ont jamais tenu une truelle ou un ciseau, ont les plus beaux châteaux à la campagne et les plus beaux palais dans les villes. La France a récemment chassé les seigneurs ; les seigneurs sont revenus : ils se nomment maintenant les juifs, sans la loyauté et le caractère chevaleresque des anciens nobles, avec la soif inextinguible de l'or, avec le cœur dur d'usuriers cupides.

Les mêmes libertés ont été accordées aux juifs dans tous les pays où le libéralisme s'est établi. Dans la plupart des nations latines, ils sont en train de prendre la même influence qu'en France, à s'emparer de la haute finance, du grand commerce, des banques, de l'administratif public et de l'enseignement.

En dehors des nations latines, dans les peuples slaves, germaniques et saxons, ils ont fait les mêmes progrès. " Bismark, au Landtag de juin 1847, a constaté l'oppression inique sous laquelle

(1) *Ib. id.* p. 116 117.

l'usure juvaïque fait gémir l'Allemagne ; il a cité des contrées riches, où le juif possède tout, jusqu'au blé des champs, jusqu'aux meubles, jusqu'au lit du pauvre laboureur (1)." Depuis longtemps en Autriche, ils exercent sur le gouvernement et toute l'administration publique une influence prépondérante. A Londres, ils sont plus puissants que la reine Victoria. A Montréal, au Canada, quoiqu'ils ne soient encore qu'à leurs débuts, ils ont les plus grandes maisons de commerce.

Les juifs ne sont pas très nombreux dans le monde entier. Richard André en compte 6 millions, Matte-Breen 5, Thom. Reinach 6 millions 900 mille, l'Union maçonnique 9 millions. Mais tenaces dans leurs ambitions, après au gain, ils se font un jeu de tromper les *gohim*. "Tout juif trahit celui qui l'emploie. Cavour disait de son secrétaire, le juif Artom : " Cet homme m'est précieux pour faire connaître ce que j'ai à dire ; je ne sais comment il s'y prend, mais je n'ai pas plutôt prononcé un mot qu'il m'a trahi, avant même d'être sorti de mon cabinet." " Pourquoi Dieu aurait-il créé le juif, disait à son tour Bismark, si ce n'était pour servir d'espion (2)."

Aussi les juifs, parce qu'ils ne sont pas scrupuleux pour l'emploi des moyens, quoiqu'ils ne soient pas nombreux, s'imposent partout et finissent par être maîtres. On voit une poignée de juifs "s'installer dans les comités, mener le corps électoral et créer une opinion artificielle que l'on prend pour l'opinion véritable. C'est l'éternelle histoire des cinq ou six cents misérables qui ont suffi à imposer à Paris la commune de 93, la commune d'Hébert et de Chaumette ; l'histoire de la Société des Jacobins, qui venaient, au moment de la Terreur, fonder un club dans chaque ville (3)."

Et tous ces juifs, appliqués partout à dominer et à dépouiller les *gohim*, se donnent la main les uns aux autres pour s'entraider dans cette œuvre commune. Tous ensemble, où qu'ils soient, ils composent comme une même famille de trafiquants, d'agioteurs et d'usuriers, associés pour l'exploitation de toutes les autres races. C'est une oligarchie de financiers qui exercent la domination sur tous les États de l'univers, dont tous les princes sont les tenants, qui tiennent à la chaîne les grands potentats et les plus fiers républicains, qui se trouvent les hauts suzerains de tout ce qui est puissant en ce monde. " Les juifs sont au trône du monde," disait Michelet. "Les sémites, disait un homme d'État célèbre,

(1) La question juive, p. 81.

(2) La France juive, 25e édit. p. 66.

(3) *Ibid.* p. 67.

exercer aujourd'hui une vaste influence par leur branche la plus petite, mais la plus originale, les juifs. Il n'est pas de race qui soit douée d'autant de ténacité et d'autant de qualités d'organisation. Ces dons lui ont acquis un empire sans précédent sur la propriété et sur le crédit illimité (1)... Cette diplomatie russe, si mystérieuse, qui cause tant de soucis à l'Europe occidentale, est organisée et conduite principalement par les juifs. Cette révolution formidable qui se prépare en Allemagne et qui y sera une seconde réforme plus importante que la première, dont on semble à peine se douter en Angleterre, développe son épanouissement entièrement sous les auspices du juif.... Vous le voyez, mon cher Coningsby, le monde est gouverné par de tout autres personnages que se l'imaginent ceux qui n'ont pas plongé leurs regards dans les coulisses (2)."

Les juifs voient, dans cette puissance qu'ils ont prise à notre époque au sein des nations chrétiennes, l'accomplissement des prophéties messianiques. Car, d'après une école récente créée parmi eux, "les prophéties n'ont jamais fait mention ni d'un descendant de David, ni d'un roi Messie, ni même d'un Messie personnel. Le véritable rédempteur, selon le grand rabbin Michel Weil, est non plus une personnalité, mais Israël transformé en phare des nations, élevé aux nobles fonctions de précepteur de l'humanité, qu'il instruira par ses livres comme par son histoire, par la constance dans les épreuves, non moins que par la fidélité à la doctrine (3)."

Mais, au lieu d'accomplir la rédemption prétendue des peuples en soulageant l'humanité, ils étalent partout des fortunes scandaleuses et un luxe effréné; ils se moquent du pauvre et l'exploitent sans pitié. "Faisons remarquer dit Drumond, le côté *blagueur* de tous ces prétendus apôtres du progrès. Voilà, par exemple, un homme comme Isaac Pereire, qui a toute sa vie chanté l'association, la coopération: comment n'a-t-il pas eu l'idée de se dire: "Tiens, j'ai été journaliste et besogneux dans ma jeunesse, le journal *La Liberté* n'est qu'une épingle dans une pelote de 50 millions, je vais en laisser la propriété à tous mes rédacteurs qui s'associeront pour l'exploiter en commun: il y aura là un essai intéressant." Ces chercheurs apparents de solutions sociales sont à mille lieues de telles conceptions (4).

(1) D'Israël ou lord Beaconsfield, *Enjymion*.

(2) Le même, *Coningsby* ou la *Nouvelle génération*, 1844, p. 183.

(3) *La France juive*, 25^e édit. p. 127.

(4) *Ibid.* p. 352.

La dureté de ces riches n'a d'égale que la dégradation du pauvre qu'ils pressurent et exploitent. "Regardez ce paria de nos grandes cités industrielles, courbé sous un labeur dévorant, usé avant l'âge pour enrichir ses maîtres, abruti par l'ivresse malsaine; il est redevenu ce qu'était l'esclave antique, selon Aristote, un instrument vivant. Il faut chauffer cette machine humaine, il faut que ce damné de la vie, auquel les journaux juifs ont enseigné qu'il n'y a plus de ciel, s'arrache un instant à l'affreuse réalité qui lui pèse. On a inventé l'alcool.... d'horribles mélanges de vitriol et d'acide acétique, qui donnent le *delirium tremens* au bout de quelques années, mais qui sur le moment galvanisent un peu l'organisme endormi. N'importe! L'envoûtement tient toujours. Ecoutez ce malheureux, couché ivre dans la rue, qui se relève péniblement pour ne point être écrasé par la voiture d'un Rotchild, d'un Ephrussi, d'un Camondo; il se souvient dans son délire du jargon biblique que ses exploiters lui ont appris à parler et il murmure: "C'est vrai, tout de même, que la Révolution française a été un nouveau Sinaï!...." (1).

DOM BENOIT.

(A suivre.)

L'évolution religieuse contemporaine en Angleterre

(Suite)

(De la Revue du Monde Catholique.)

Les maîtres des écoles de garçons étaient naguère en grande partie des Frères. Ils demandaient cent livres sterling par maître, le logement, deux Frères coadjuteurs pour quatre Frères enseignants, de sorte que les *managers* devaient compter deux cents livres sterling (5000 fr.) par Frère. Beaucoup y ont renoncé pour prendre des laïques. Leur traitement se compose de deux parties :

(1) Ibid. p. 288.

une somme fixe et une somme proportionnée aux succès de leurs élèves dans les examens d'inspection (deuxième subside). Ce traitement peut atteindre de cent quarante à cent cinquante livres (3500 à 3750 fr.). Aux écoles officielles, il peut monter jusqu'à cinq cents livres (12,500 fr.). Et l'on ne peut arrêter au nom de leur conscience les instituteurs catholiques, qui parfois, tentés par ces traitements plus élevés que ceux d'un professeur au Collège de France (10.000 fr.), passent à l'école officielle (*Board school*), où leur enseignement religieux se borne à la lecture de la Bible et à l'explication littérale, avec expresse défense d'entrer dans un enseignement confessionnel.

Les écoles de filles sont dirigées, en parties égales à peu près, par des religieuses ou par des maîtresses laïques. Les instituteurs catholiques ont pour toute l'Angleterre une seule école normale catholique. Elle est à Londres : *Saint-Mary's Training College, Brook Green, Hammersmith* (1). Les institutrices religieuses ou laïques en possèdent quatre ; trois sont dirigées par les religieuses de Notre-Dame de Namur, et une par les Dames du Sacré-Cœur.

La concurrence des *Board schools* est redoutable pour les écoles catholiques, en raison de leurs riches installations, du traitement du personnel enseignant. Toutefois les écoles catholiques sont en bonne situation, et l'instruction, l'éducation que l'enfance y reçoit, sont appréciées dans les sphères officielles.

Outre l'enseignement primaire et celui des pensionnats (*Boarding Schools*), il y a encore l'enseignement des Universités. Parlons d'abord de celle de Cambridge, vivante relique du Moyen-Age. Dix-sept collèges se rangent autour de l'*Alma Mater*, qui seule a le pouvoir de conférer les grades. Les catholiques peuvent se présenter aux examens ; depuis quelques années, ils ne sont plus tenus de prêter un serment contraire à leurs croyances. Cependant l'Université n'a pas voulu reconnaître *Saint-Edmund's House*, maison d'études du clergé séculier catholique, comme collège affilié, bien que les directeurs soient gradués et membres du "Sénat". Les étudiants de l'Université de Cambridge sont au nombre d'environ trois mille, répartis dans les collèges. La plus considérable de ces maisons, *Trinity College*, compte trois cents externes et autant d'internes, tandis que *Saint-Edmund* ne possédait encore en juin dernier que six élèves ; il en faudrait au moins douze pour couvrir

(1) L'Institution est officiellement reconnue par l'Etat, qui supporte les trois-quarts des frais. Le dernier quart est à la charge de la communauté catholique, composée des diocèses de l'Angleterre, de l'Ecosse et du pays de Galles. L'Irlande a ses écoles propres. Saint-Mary est dirigé par un principal et un vice-principal prêtres. Tous les jours, une heure est consacrée à l'enseignement de la religion, dans lequel l'Etat n'intervient pas. C'est la communauté qui décerne le prix aux plus méritants.

les frais. Parmi les matières du programme, on a conservé l'ancien droit canonique romain.

L'organisation de l'Université d'Oxford est à peu près la même que celle de Cambridge. Celle-ci se compose d'une vingtaine de collèges avec leurs directeurs (*heads*), leurs *fellows* et professeurs, et leurs 3000 étudiants. L'Église protestante de Sainte-Marie-Madeleine a vu sept de ses ministres embrasser successivement le catholicisme ; parmi eux, l'un est devenu évêque. Oxford est plein de souvenirs catholiques, et beaucoup de fondations remontent aux évêques de l'Église romaine. *Christ Church College*, fondé par le cardinal Wolsey, est encore le plus imposant et le plus réputé des collèges. Il est le rendez-vous des lords, des ducs, des héritiers des grandes fortunes.

Tous les Ordres religieux avaient autrefois leur maison dans l'enceinte de l'Université, et la cathédrale possède encore la chaise de sainte Frideswide, jadis objet d'un pèlerinage célèbre. Dans les collèges on rencontre quelques statues de la Vierge et, au milieu de la cour du *Corpus Christi*, une colonne est surmontée du Pélican eucharistique.

Il y a quelques années, les catholiques ont vu se rouvrir les portes de l'Université que leurs pères avaient établie. Ils n'y sont encore qu'une soixantaine.

Espérons que ce sera le grain de sénévé et que bientôt les idées catholiques y fleuriront.

Ce n'est pas seulement le dogme catholique, ce sont encore les dévotions catholiques que les anglicans *High Church* cherchent à s'approprier et à répandre. Ainsi s'adonnent-ils au culte de l'Eucharistie, qu'ils se remettent à adorer sous les espèces consacrées. Des confréries du Très-Saint-Sacrement sont érigées pour développer cette dévotion. D'autres associations s'organisent sous le vocable de la Sainte-Croix et du Rosaire. En certaines paroisses, on fait le mois du Sacré-Cœur et le mois de Marie avec grande solennité. Quelques-uns se préoccupent d'observer les jeûnes et les abstinences depuis si longtemps délaissés.

C'est le plus souvent dans des théologies catholiques que les âmes ainsi travaillées cherchent l'aliment et la direction de leur dévotion sincère.

Les ouvrages de saint François de Sales, de Fénelon et de beaucoup d'autres auteurs du même genre, sont traduits en anglais et fort goûtés. Les saints du Moyen-Age sont en particulière faveur, notamment saint François d'Assise. Il y a deux ans, des pèlerinages avec processions, chants, ont eu lieu en l'honneur de

saint Colomba, dans l'île d'Iona, et en l'honneur de saint Augustin à Ebb's Fleet.

Bien mieux, pour arriver à la pratique d'un idéal de vie religieuse et chrétienne, les anglicans se sont placés sous le patronage des patriarches fondateurs d'Ordres. Aujourd'hui, l'anglicanisme a ses moines, ses religieuses, les premiers encore en petit nombre ; règles et costumes sont copiés sur les modèles catholiques. Dans certains de ces Ordres, on prononce des vœux et l'on se livre à des austérités. Leur activité se partage entre les diverses œuvres de prière, d'apostolat et d'assistance charitable.

Tel couvent anglican, à Londres, est principalement destiné à recevoir des retraitantes, femmes du monde, et l'on s'y sert, comme manuel, des "Exercices spirituels" de saint Ignace, (Thureau-Dangin, p. XLI.)

Cet anglicanisme, si différent de celui du commencement du siècle, n'est-il pas un acheminement continu, quoique lent, vers le catholicisme ? On comprend que le cardinal Vaughan, dans son discours prononcé à Ramsgate, à l'occasion du treizième centenaire de saint Augustin, se soit écrié, il y a quelque temps : " Il faut le proclamer : à leur grand honneur, des multitudes qui attaquaient autrefois la doctrine catholique sont devenues ses soutiens et ses confesseurs ; ceux qui jetaient dehors l'autel et dépouillaient l'église ont relevé l'autel et regarni l'église ; ceux qui dénonçaient la confession auriculaire entendent maintenant des confessions ; ceux qui blasphémaient la messe essaient de dire la messe ; ceux qui niaient les pouvoirs sacerdotaux de Rome prétendent posséder et exercer ces pouvoirs ; les iconoclastes ont remplacé, dans leurs niches, pour les honorer, les statues de la Mère de Dieu et des Saints . . . Le changement, la conversion, survenus en Angleterre, durant ce siècle, sont sans parallèle dans la chrétienté."

V

Mais il ne faut point que nos espérances dans le retour de l'Angleterre au catholicisme romain s'enflamment. Précisons ; considérons les obstacles à cette renaissance catholique.

Cette réaction, il faut le reconnaître, ne s'est produite que dans la Haute-Eglise (*High Church*), et les anglo-catholiques ne sont qu'une minorité. L'autre partie est restée indifférente ou a été hostile ouvertement à ce retour, tels ceux qui, en ce moment, soulèvent l'opinion pour réprimer les innovations romanistes introduites dans le culte et l'enseignement anglicans. La violence

Vient de paraître

L'Anglomanie

AU CANADA

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA QUESTION DES ÉCOLES
DU MANITOBA

PAR

DOM P. BENOIT

Docteur en philosophie et en théologie, Ancien Directeur de Séminaire,
Supérieur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception
à N. D. de Lourdes, Manitoba.

Brochure de 61 pages, in-octavo. Prix, 25 Cents franco.

Cette brochure est maintenant en vente à nos bureaux,

171-173-175, Rue Notre-Dame, Trois-Rivieres.

L'auteur y passe en revue, dans un tableau historique succinct basé sur des données puisées aux sources officielles, les diverses phases par lesquelles a passé la grande et

impérissable question des écoles du Manitoba. Il y montre à quelles fraudes, à quelles injustices, à quelles violences, à quelles complicités inavouables il a fallu avoir recours pour consommer cette spoliation.

Puis, tirant de ces événements, qui sont aujourd'hui de l'histoire, la philosophie qui s'en dégage, il y voit la continuation de la lutte que se livrent depuis trois siècles, en Europe comme sur le continent américain, les deux grandes races dont l'influence est prépondérante dans le monde, la race française et la race anglaise.

Viennent ensuite des conjectures sur l'issue possible, sinon probable, de cette rivalité séculaire. On sait que cette partie de l'ouvrage a donné lieu, de la part des anglomanes et de leurs complices les libéraux, à des récriminations que ne peuvent se résoudre à trouver fondées tous ceux qui ont lu ce travail en son entier.

Ce sont des pages fortes, qui offrent à l'esprit une nourriture substantielle comme celle de la vérité, des pages d'une émotion communicative pour ceux qui, malgré le matérialisme abject du siècle, croient encore au droit et à la justice, des pages radieuses d'espérance et de stimulation pour le patriotisme comme pour le sentiment religieux de la masse de nos compatriotes.

Tout lecteur de choses sérieuses tiendra à posséder ce récit fidèle de l'un des drames les plus sombres de notre histoire, et à se bien pénétrer des considérations qui y sont développées, avec une autorité que suffit à établir le nom de l'auteur.

Le tirage étant limité, on fera bien de se hâter pour les commandes.

Nous donnons ci-après une liste de certains ouvrages que nous avons actuellement en magasin, et dont la popularité acquise jusqu'à ce jour est la meilleure recommandation que nous puissions en donner. Nous prions spécialement les messieurs du clergé de prendre connaissance de cette liste, et de donner leur commande au plus tôt, car pour la plupart de ces ouvrages qui nous viennent d'Europe, le nombre est limité et restreint.

Le Crucifix, vol. in 8 broché, par J. Hoppenot, S. J.	\$0.50
Les quatre évangiles suivis des actes des apôtres, un beau vol. in-8, avec de nombreuses illustrations pour chacun des évangiles, broché.....	0.25
Le même volume cartonné, tranche jaspée.....	0.50
“ “ “ “ dorée.....	0.75
Nos raisons de croire, étude historique et critique sur les motifs de crédibilité que présente l'Eglise catholique, par le R. P. Lodié, magnifique volume, in-40 illustré de nombreuses gravures..	0.75
Conférences de St. Roch, Dieu, vol. grd in-12 broché	0.50
Le prêtre auprès des malades et des mourants, vol. in-12 broché, par le R. P. Paul Stub,.....	0.90
La pensée de la mort, vol. pt. in-12 broché, Berthier	0.15
Le jeune homme comme il faut, vol. in-12 broché Berthier.....	0.25
La jeune fille et la vierge chrétienne, vol. in-12, broché, Berthier.....	0.25
Le livre de tous, vol. in-12 broché, Berthier.....	0.25
L'homme tel qu'il doit être, vol. in-12 broché, Berthier	0.25
Les quatre évangiles, format livre de prières in-18 pleine reliure en toile noire, avec gravures....	0.40
Une belle collection des ouvrages de Pierre l'Ermite	
Le Grand Mufflo, vol. in-8 broché.....	0.75
Lisez-moi ça, vol. in-8 “	0.38
Et ça, vol. in-8 “	0.75
Et de quatre, vol. in-8 “	0.75
Restez chez vous, vol. in-8 “	0.50
Nouveau manuel d'instruction religieuse, par l'abbé Poey.....	0.90

Breviaires ancienne édition, riche reliure seulement.....	\$2.00 le set
Breviaires, nouvelle édition, reliure molle...	9.00 "
Horae Diurnæ " " "	1.75 "

OUVRAGES A PRIX RÉDUITS

Général Ambert—Récits militaires, 4 vols.....	\$4.00
Eugène Veuillot—Hommage à Louis Veuillot.....	1.88
Mach—Le trésor du prêtre, 2 vols.....	2.25
L'abbé Ménard—Mgr Dupanloup.....	1.00
L'abbé A. F. Rua—Cours de conférences sur la religion, 3 vols.....	2.00
L'abbé Panhéleux—La divinité de Jésus-Christ....	0.50
Léon Aubineau—Les serviteurs de Dieu.....	1.00
L'abbé St Jure—De la connaissance et de l'amour de Dieu, 4 vols.....	2.00
L'abbé Larfeuil—La femme à l'école de Marie....	0.50
Matignon—La famille biblique.....	0.50
Manseau—Les prêtres et les religieux déportés, 2 vols.....	1.00
Alex. Brunet—La famille et ses traditions.....	0.50
P. V.—Casus conscientiae.....	1.00
Ludolphus de Saxonia—Vita Jesu Christi, 4 vols..	4.00
Un curé du diocèse de Liège—Plans d'instructions 2 vols.....	1.00
L'abbé Jouve—Le catéchisme des grands et des petits, 3 vols.....	2.00
L'abbé Shoupe - Connaissance de Jésus-Christ...	0.75
L'abbé Chaumont—L'Education, ses difficultés, son but.....	0.75
A. C. Peltier—Le grand catéchisme de Canisius, 7 vols.....	6.00
L'abbé Luche—Le catéchisme de Rodez, 3 vols...	3.00
L'abbé Chaumont—Œuvres de St. François de Salles, 6 vols.....	4.75
Desjardins—Œuvres de St. Alph. de Liguori, 9 vols.	6.00
Gueranger—Instructions liturgiques, 2 vols.....	4.00
L'abbé Martin—Frônes, suivis d'exemples, 1 vol....	1.25

de la campagne antiritualiste actuelle, les faits dénoncés, l'émotion excessive des meneurs de la campagne, ne sont-ils pas des indices révélateurs des progrès qu'ont faits, dans l'anglicanisme, les idées et les pratiques catholiques ?

Cette minorité du parti *High Church* qui revient à pleine voûle vers l'Eglise romaine n'est-elle pas l'élite religieuse de l'anglicanisme et ne peut-on croire sans témérité que, devenue catholique, elle exercerait une action décisive sur son propre pays et sur le catholicisme lui-même ?

Les obstacles au mouvement catholique restent considérables par ailleurs. Les préventions contre Rome, dans les masses anglicanes, sont loin d'avoir disparu. Dans le parti *High Church* lui-même, depuis quelques années, elles paraissent s'être avivées. De là, des polémiques d'une aigreur croissante.

L'un des livres les plus acrimonieux publiés contre le catholicisme : *Plain reasons against joining the Church of Rome*, opposé au retour au catholicisme, a pour auteur le Dr Littledale, qui avait été jusqu'alors un ritualiste ardent, L'archevêque d'York, écrivant au Père Ragey, ne marquait-il pas un état d'esprit général en lui disant :

" L'Eglise anglicane devient de jour en jour plus catholique, mais en même temps plus antiromaine ? " Serait-ce facile de rompre les liens trois fois séculaires attachant les Anglais à cette Eglise qui semble se confondre avec le nom de leur patrie : l'Eglise anglicane ?

Si grands qu'aient été les progrès accomplis depuis soixante ans, si longue que soit la liste des vérités auxquelles les anglicans sont revenus, il n'en reste pas moins, pour arriver au plein catholicisme, à franchir un abîme. Il s'agit maintenant, non d'un dogme isolé, mais il faut se soumettre à une tout autre règle de foi ; il faut renoncer, en choses concernant la foi et les mœurs, à la domination du jugement privé, il faut se soumettre à une autorité vivante, unique, ayant droit d'enseigner, de commander : le Pontife romain. Or, rien n'est plus étranger au tempérament de l'esprit anglais, habitué à décider de toutes ces questions à lui seul et à doser sa religion à sa guise. Même le mouvement catholique qui s'est accompli dans l'anglicanisme peut être regardé comme une manifestation de cette indépendance individuelle.

Le ritualisme, où se dessine le mouvement de retour vers Rome, subit un temps d'arrêt, d'abord en raison des agitations populaires des sectes protestantes diverses excitées par Kensis.

Le Dr Temple, archevêque de Canterbury, et primat bien connu par ses tendances ritualistes "Haute-Eglise", qui croit à la pré-

sence réelle, partisan de la "consubstantiation", affirme néanmoins la même chose que Rome : le sacrifice, la communion et le sacerdoce, le contraire de ce que ses prédécesseurs ont cru, bien qu'il n'admette point la grâce eucharistique *ex opere operato*, pas plus que la grâce *ex opere operato* de l'absolution.

Dans la seconde semaine d'octobre 1898, il fit une véritable déclaration de doctrines dans son *Allocution ou Pastorale*, où les concessions étaient calculées pour satisfaire tout le monde. (*Charge delivered at his first visitation*, by Frederick, archbishop of Canterbury. London, Macmillan, 1898.)

Il y a cinq parties distinctes : la doctrine de l'Eucharistie ; l'objet du culte et les prières pour les morts ; la pratique de la confession ; l'uniformité du cérémonial ; le pouvoir des évêques.

Ce sont les questions actuellement les plus brûlantes. Sur la cinquième partie, le primat anglican revendique pour les évêques un pouvoir coercitif qui repose sur le droit ecclésiastique et ne fait usage que de moyens spirituels ; le pouvoir coercitif s'exerce par les cours du royaume. En fait de culte, l'Eglise d'Angleterre n'admet que celui de Dieu. Les prières pour les morts ne peuvent être introduites dans le culte public que de la manière la plus prudente, à cause de l'incertitude où nous sommes de l'état des âmes dans l'autre vie.

Ce qui se rapporte à l'uniformité du cérémonial pouvant donner lieu aux controverses les plus amères, l'Eglise d'Angleterre se montre plus exigeante sur ce terrain. " Le cérémonial de l'Eglise, dit-il, est prescrit dans le Livre de la Prière commune (*Prayer Book*), et nul écart de ce qui s'y trouve prescrit n'est permis, sauf intervention de l'autorité légitime en chaque cas particulier . . . Le cérémonial est pour tous sans distinction ; il oblige également l'ecclésiastique et le laïque . . ." Il donne ensuite quelques applications importantes pour le ritualisme : réserver les espèces consacrées après l'office, les transporter hors de l'Eglise, à n'importe quel effet, sont choses absolument illégales ; illégale encore l'élévation des espèces dans l'office même de la communion. D'autres pratiques sont illégitimes dans la mesure où leur caractère reste cérémoniel : ainsi, l'on ne peut mêler l'eau au vin d'une façon visible au cours de l'office ; on ne peut porter l'encens ni encenser les personnes ou les choses (jusqu'à on encensait sa Grâce). Enfin, l'introduction de prières additionnelles, de psaumes, d'antiennes, à un moment quelconque des services liturgiques, n'est légitime qu'en vertu d'une permission spéciale ou quand le service même peut s'interrompre.

Or, quelle est cette autorité légitime qui ordonne, permet ou défend, dans les choses liturgiques ? C'est celle de l'ordinaire, sauf un petit nombre de cas. Non seulement l'évêque ne doit pas laisser gravement violer la loi, mais il a le droit d'autoriser aussi de légers changements, de *recommander* l'usage de prières spéciales et même de sanctionner des services additionnels ou particuliers, suivant le besoin des temps et des lieux.

Au sujet de la pratique de la confession, l'archevêque voit dans le caractère obligatoire qu'elle avait avant la Réforme un empiètement sur la liberté individuelle, un ennemi de l'activité morale et spirituelle, un danger d'hypocrisie et surtout d'immixtion dans la privauté sacrée de la vie domestique. " L'Eglise d'Angleterre, dit-il, insiste pour que le recours à la confession soit en tout et toujours volontaire. Nulle contrainte directe ou indirecte n'est permise. Nul prêtre n'a le droit d'exiger la confession avant de présenter à la confirmation ou d'admettre à la sainte communion . . . De même encore l'Eglise anglicane n'autorise pas le ministre à vouloir que le pénitent confesse autre chose que la matière de son embarras ou de son trouble. Le ministre n'a pas le droit de lui demander la confession intégrale de toutes ses fautes, et s'il fait pareille demande, c'est sans l'autorité de l'Eglise dont il est le ministre."

Reste la doctrine de l'Eucharistie, la principale partie de la *Pastorale*. L'Eglise anglicane tient assurément pour la présence réelle objective, et "la partie interne du sacrement, c'est, d'après le catéchisme, le corps et le sang du Christ, qui sont vraiment et réellement pris et reçus par les fidèles dans la Cène du Seigneur."

Quand commence cette présence, non pour le communiant, mais pour l'assemblée où se célèbre la sainte Eucharistie ? " C'est cette dispute, continue le Dr Temple, que l'on nomme communément la dispute sur la présence réelle. L'Eglise d'Angleterre n'a pas donné de réponse à cette question, et Hooker, qui est incontestablement une très grande autorité en ce qui concerne les doctrines de l'Eglise d'Angleterre, maintient qu'il ne faudrait pas chercher la présence réelle dans les espèces consacrées, mais dans ceux qui les reçoivent . . . L'Eglise enseigne certainement la doctrine de Hooker ; il faut cependant ajouter qu'elle ne proscrit nulle part la doctrine qui va plus loin, en affirmant une présence réelle attachée en quelque sorte aux espèces au moment de la consécration et avant la communion . . . Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer réellement cette dernière doctrine de celle de Luther, communément appelée *consubstantiation* ; ce

qui est important, c'est qu'on comprenne clairement qu'il n'est pas défendu de la tenir et de l'enseigner dans l'Eglise d'Angleterre.

“ Jusque-là, elle laisse la question pendante. Mais l'Eglise romaine a fait un pas de plus ; elle a prétendu établir non seulement le temps où se fait le grand don, mais encore la manière dont il se fait. . . . La doctrine de la transsubstantiation est exprimée en termes empruntés à la philosophie scolastique. . . . L'Eglise d'Angleterre a condamné cet enseignement comme contraire à l'Ecriture.”

De façon que l'Eglise anglicane n'enseigne pas, à proprement parler, la présence de Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques.

D'où cette phrase qui mérite d'être relevée : “ On peut adorer le Christ présent dans le sacrement, si l'on croit à cette présence ; mais pour ce qui est des marques extérieures d'adoration, aucune n'est permise, sauf de s'agenouiller pour recevoir les espèces consacrées.”

(A suivre.)

Le mouvement catholique

AU CANADA

Mgr Langevin vient de faire, en sa qualité officielle, de très importantes déclarations résumées dans la dépêche de Winnipeg que nous publions ci-dessous, en attendant de pouvoir donner, dans notre prochaine livraison, le texte même de la lettre pastorale en question :

Winnipeg, 4.—Mgr Langevin a fait lire hier à l'église Ste-Marie une lettre pastorale relative à la question scolaire. Après avoir adressé des félicitations aux catholiques de Winnipeg au sujet de leurs récentes démarches auprès du Bureau des écoles publiques, l'Archevêque déclare qu'il est faux que la question des écoles soit réglée, et qu'il désire déclarer ceci en sa qualité officielle, comme il désire aussi déclarer que la minorité catholique du

Manitoba n'est pas satisfaite des soi-disant concessions accordées par le gouvernement. La lettre exhorte les catholiques à continuer leurs efforts pour obtenir le redressement de leurs griefs et leur conseil de prier pour atteindre le but désiré et d'avoir patience.

Les pèlerins de Paray-le-Monial sont partis de Québec samedi par le *Vancouver*, après un salut solennel au couvent des Ursulines. Plus de 60 pèlerins représenteront le Canada à cette solennelle manifestation de foi appelée à faire toucher du doigt le caractère d'universalité de l'Eglise, à conjurer les fléaux qui menacent le monde à cause de l'impiété croissante et à attirer des bénédictions spéciales sur tous les pays.

Le diocèse des Trois-Rivières sera représenté par M. l'abbé J. A. E. Laffèche, de St Paulin, et Mlle F. Labarre, des Trois-Rivières.

Nous souhaitons à tous les pèlerins un bon voyage et un heureux retour, sous la garde du Cœur divin dont ils vont contribuer à faire connaître, aimer et bénir les inépuisables largesses.

Nous donnons ci-après un résumé des délibérations prises et des résolutions arrêtées à l'assemblée des catholiques de Winnipeg à laquelle fut approuvé le rapport de la délégation nommée par ces mêmes catholiques pour entrer en pourparlers avec le Bureau des écoles publiques :

Le président, M. J. G. Carroll, a expliqué que deux réunions avaient eu lieu et que, quoique la discussion ait été des plus cordiales, la commission des écoles avait décidé qu'elle ne pouvait acquiescer à la demande du comité sans se mettre en contravention avec l'article 7 de l'acte des écoles de 1890, qui dit :

" Il n'y aura aucune séparation des élèves durant les heures d'instruction régulière."

Le président a dit qu'il considérait que le prétendu règlement de la question des écoles ne valait pas grand'chose et que ce n'était réellement pas un règlement, et qu'il croit le temps arrivé où il devient nécessaire de résister, vu qu'il est impossible de continuer dans les présentes conditions.

M. T. Rochon, ex-inspecteur des écoles françaises, a attiré l'attention sur plusieurs cas où on avait passé par-dessus la clause 7 en appliquant la clause 6, qui donnait au bureau consultatif le pouvoir d'agir. Cependant, après avoir discuté la question, on a considéré ce dernier moyen comme sans valeur, le secrétaire disant que la clause avait été débattue avec feu le procureur-général, l'hon. J. D. Cameron, et que son interprétation de la loi était la même que celle de la commission des écoles.

C. J. McNeerney a dit que le règlement Laurier de la question des écoles était un "humbug" politique, et avait tout simplement été arrangé pour l'humiliation des catholiques; qu'ils ont supporté l'humiliation depuis plusieurs années, et que, dans son opinion, tout ce qui reste à faire est de lutter pour un vrai règlement. (Applaudissements).

Le président a dit que le comité désirait, avant tout, tenir la chose hors de la politique, que tout ce que les catholiques demandaient, c'était leurs droits et qu'ils ne s'occupaient pas de quel parti politique ils l'obtiendraient. (Applaudissements).

MM. T. D. Deegan et J. J. Tomlinson ont présenté une motion pour l'adoption du rapport du comité. La motion a été adoptée à l'unanimité.

M. N. Bawlf a alors présenté la motion suivante :

" Attendu que les catholiques de Winnipeg ont, durant dix longues années, souffert sous l'odieux fardeau à eux imposé par la loi des écoles de 1890, et attendu que les récentes négociations avec la commission des écoles de la ville ont démontré clairement que, telle que la loi existe à présent, nous ne pouvons attendre aucun redressement en ce qu'il soit résolu que nous, les catholiques de Winnipeg, réunis en assemblée, donnons, par les présentes, instruction au comité de prendre immédiatement des mesures pour exposer nos griefs aux autorités fédérales et provinciales, attirant leur attention sur la rigueur de la longue persécution qui pèse sur nous, et les priant de venir à notre secours de la manière exprimée par le Conseil Privé."

En présentant sa motion, M. Bawlf a dit que les catholiques ont attendu assez longtemps et qu'il est maintenant temps de faire un effort sérieux pour obtenir leurs écoles. Les catholiques se sont soumis assez longtemps à l'injustice de payer pour supporter des écoles publiques où ils ne peuvent envoyer leurs enfants, et ensuite faire d'autres dépenses pour entretenir leurs propres écoles.

T. D. Deegan a appuyé la motion, et elle a été adoptée sans division avec le plus grand enthousiasme. Le président, en ajournant l'assemblée, a dit que le comité supporté par les catholiques de la ville allait continuer et faire un grand effort pour obtenir le redressement si longtemps désiré et pour maintenir leurs écoles auxquelles ils étaient tous si attachés. (Applaudissements).

AUX ETATS-UNIS

Mgr Sbarretti, le nouvel évêque de la Havane, accompagné de son secrétaire américain, de plusieurs membres du clergé diocésain et d'une délégation de la commission qui a recueilli les signatures, est allé présenter au général Wood, le gouverneur militaire de l'île de Cuba, une pétition portant 20.000 signatures des

meilleurs citoyens de Cuba. La requête conclut à une modification du décret du général Brooke, le premier gouverneur militaire de l'île, en date du 31 mai 1899, portant qu'"à l'avenir, seuls les mariages civils seraient légalement valides", de façon à ce que tout mariage contracté devant un ministre de religion autorisé soit reconnu par l'Etat comme légal et valide.

L'évêque a prononcé un discours à l'appui de la requête, dans lequel il a énergiquement réclamé cette modification au nom de la religion, de la morale, de l'ordre social, de la liberté de conscience, de la liberté des cultes, de la législation américaine en la matière, de l'archevêque, des évêques, des prêtres et de la population catholique de Cuba.

Sioux City et Fort Dodge, (cette dernière ville ayant un chiffre de population catholique plus considérable) se disputent l'honneur d'être la ville épiscopale du nouveau siège dont la création a été décidée en principe dans l'Iowa. Fort Dodge a envoyé une délégation plaider sa cause auprès du délégué du Pape, Mgr Martinelli, à Washington.

Une dépêche spéciale de Washington, reçue à la Nouvelle-Orléans, mande qu'on y a été informé de Rome que Mgr Chapelle, délégué apostolique aux Iles Philippines, sera créé cardinal. Il garderait son siège à la Nouvelle-Orléans et serait fait titulaire de l'une des églises de Rome.

Nous donnons le renseignement pour ce qu'il vaut.

Au cours d'un prêche prononcé dans le temple St Stephen's à Lynn, Mass., à l'occasion des fêtes du cinquantenaire de cette ville, M. Lawrence, évêque de l'église épiscopaliennne, parlant de l'éducation, s'est exprimé comme suit :

Nous croyons que la religion est essentielle au développement véritable et complet de l'enfance ; nous croyons que la religion doit marcher la main dans la main et pas à pas avec la vie intellectuelle de l'enfant.

" Je crois que l'école idéale, c'est celle où les enseignements essentiels de la religion sont entremêlés avec les enseignements de l'histoire et de la science.

Nous ressentons de la sympathie pour ceux de nos frères catholiques romains qui, étant de cette opinion, établissent volontairement un système d'écoles dans lesquelles l'enfant puisse rece-

voir une éducation qui embrasse d'une façon compatible la religion et la vie intellectuelle.

Les protestants de bonne foi, en voyant les ravages causés dans la société par les écoles sans Dieu—et nulle part ces ravages ne sont plus palpables qu'aux Etats-Unis—sont bien forcés de reconnaître que seule l'Eglise catholique satisfait pleinement, en cette grave matière, aux exigences de la raison, de la conscience et du droit des parents.

Il se fait un mouvement en faveur de l'établissement d'une Société Historique catholique dans les Etats de la Nouvelle Angleterre. Le but de la société est : 1o d'encourager les recherches historiques portant sur les églises particulières de la Nouvelle-Angleterre ; 2o d'insister auprès des curés et des membres du clergé en général sur le soin avec lequel ils doivent conserver les archives paroissiales, en vue de les utiliser plus tard dans des publications historiques ; 3o de découvrir et de rendre accessibles à tous, les documents et les archives existant actuellement et de les réunir sous une forme utilisable. On se propose aussi d'encourager l'étude de l'histoire de l'Eglise dans la Nouvelle Angleterre au moyen de conférences et par la publication périodique des données recueillies portant sur cet ordre de recherches.

Le *Providence Visitor* proteste contre l'esprit sectaire et intolérant témoigné par la commission scolaire de Pawtucket, en rejetant avec dédain une pétition des catholiques de l'endroit demandant la cessation du fanatisme à l'aide duquel on admet, sans examen, aux High Schools les élèves des écoles publiques, tandis qu'on oblige les élèves des écoles paroissiales maintenus à grands frais par les catholiques à subir préalablement un examen rigoureux.

Voilà pourtant le pays qu'on nous représente comme le paradis de la liberté.

M. Benjamin Kelly, successeur de Mgr Becker, au siège de Savannah, Ge., a été sacré, hier, dans la cathédrale St Pierre, à Richmond, Ve., par le cardinal Gibbons, assisté de NN. SS. Northrop, de Charleston, et Monaghan, de Wilmington, Del.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Les élections générales ont eu lieu dimanche, en Italie. Les dépêches n'en font connaître qu'imparfaitement les résultats. On indique seulement que sur 250 élections dont les résultats sont connus, l'extrême-gauche, qui avait résolu de maintenir la solidarité des trois groupes la composant : radicaux, républicains et socialistes, en a pris plus de 100. Il y aura ballottage dans cinq de ces collèges. Nous attendons d'être plus amplement renseignés, mais dès aujourd'hui il nous paraît que les socialistes ont gagné du terrain.

—Le congrès catholique qu'on a tenu à Trévise s'est réuni sous la présidence de l'évêque, Mgr Apollonio.

Deux cent cinquante personnes assistaient à ce congrès, qui a décidé de remercier les comités diocésains et de combattre le socialisme à outrance.

—Le Souverain Pontife vient d'adresser un bref très élogieux à don Albertario et à tous les collaborateurs de son journal. Sa Sainteté leur donne ses bénédictions et les encourage à rester les fermes défenseurs des intérêts de Pierre et de la justice.

—On mande de Venise :

Hier a été fêté à Venise le centenaire de Pie VII, par l'inauguration d'un buste du Souverain Pontife dans la salle du Conclave du couvent des Bénédictins, en présence de S. Em. le patriarche, de tous les curés de Venise, des représentants étrangers, des autorités religieuses et civiles et d'un grand nombre d'officiers.

TONKIN.—Les évêques du Tonkin, réunis en synode, ont, dernièrement, envoyé aux Conseils centraux de l'Œuvre de la Propagation de la foi l'expression collective de leur reconnaissance. Les vicaires apostoliques et chefs des missions de la Société des Pères Blancs, assemblés à la maison-mère à l'occasion d'un chapitre général, viennent d'adresser à la même Œuvre le témoignage unanime de leur profonde gratitude. " Si, disent aux Conseils ces vénérables supérieurs, dans la région des grands lacs et dans le Sou-

dau, cent mille noirs fétichistes ont été amenés à la connaissance et à la pratique de notre sainte religion ; si, en Kabylie et dans le désert du Sahara, le mouvement des conversions s'accroît chaque jour ; si, partout, des milliers d'enfants remplissent nos catéchuménats et nos écoles, encore une fois, nous sommes heureux de le reconnaître, c'est à vous et à vos associés que nous sommes redevables de tout cela."

PALESTINE.—Le Rme Père Aurèle, de Buja, custode de Terre-Sainte depuis six ans, a été déchargé en février dernier de ses fonctions qu'il n'a pas consenti à conserver au delà du terme fixé à son mandat ; il a eu, pour successeur, le provincial des Frères mineurs de Toscane,—le custode doit toujours être Italien.—le Rme Père Frediano Giannini, de Bozzano. Le custode de Terre-Sainte, nommé pour six années par les RR. PP. supérieurs majeurs de l'Ordre, doit être agréé par le cardinal préfet de la Propagande : il a droit à la mitre et aux honneurs pontificaux.

Le P. Frediano a fait son entrée au couvent de Saint-Sauveur, à Jérusalem, le vendredi 2 mars dernier ; le discrétaire franciscain et les principales autorités religieuses de la ville étaient allées le recevoir à la gare. Le Père, escorté d'un piquet de cavalerie et précédé des cavas des patriarchats et des consuls, fut accueilli, au seuil de l'église, par le consul général de France, en grand uniforme, par le vicaire custodial, — qui, lui, doit toujours être Français,—en chape blanche, et par tous les Frères mineurs.

JAPON.—Depuis l'érection des vicariats apostoliques au Japon, en 1876, jusqu'à nos jours, voici quel a été le mouvement de la population catholique : 1876, 16,662 ; 1899, 54,366 (dernier rapport annuel des missions étrangères). Les missions japonaises ont une hiérarchie complète depuis 1891, avec siège métropolitain à Tokio et sièges suffragants à Nagasaki, Osaka et Hakodate.

—Le nombre des baptêmes d'adultes conférés dans les missions confiées au séminaire de la rue du Bac s'est élevé en 1899 à plus de 41,840 ; la Corée seule en a eu pour sa part, 3,824, la Mandchourie méridionale 4,027, Pondichéry et Kumbakonam 3,233. La Cochinchine orientale a fourni 9,056 de ces baptêmes. Si nous additionnons, au contraire, les chiffres du Japon, nous n'obtenons qu'un total de 1,871. Assurément c'est quelque chose,

mais comme on est loin de ce qui serait désirable, étant donné le mouvement qui s'est produit dans l'empire vers les idées et les institutions occidentales !

SUISSE.—On lit dans l'*Univers* :

La municipalité de Lugano, considérant l'église de Lorette comme propriété de la commune, se préparait à la vendre. Cette église, dit la *Liberté* de Fribourg, a été fermée au culte par l'autorité civile, malgré les réclamations de l'autorité religieuse ; et cette mesure a été maintenue, malgré deux instances du chapitre de Saint-Laurent demandant la réouverture d'une église qui rendait de grands services à un quartier de la ville.

Le synode anglican de Londres a fait, d'autre part, des offres pour acheter l'église de Lorette, en vue d'en faire une chapelle anglaise. Cette nouvelle a produit une vive sensation, même dans les milieux très peu "cléricaux" ; aussi la radicale *Gazetta ticinese* reconnaît que le chapitre de Saint-Laurent, parlant au nom des catholiques, représente une bien plus grande somme d'intérêts moraux, de sorte qu'à conditions égales, l'église doit lui être adjugée.

On trouvera étrange qu'après avoir proclamé la supériorité des intérêts moraux, la *Gazetta* n'en tienne aucun compte et ne s'occupe que de la question d'argent. Mais, ajoute la *Liberté*, tout est étrange en cette affaire, où la municipalité viole effrontément l'article 10 de la loi sur la liberté de l'Eglise catholique, loi sanctionnée cependant par l'autorité fédérale.

Il semble que la municipalité de Lugano veuille battre monnaie sur le dos des catholiques, en les forçant d'acheter une église—dont la commune n'a pas le droit de disposer—pour empêcher que cette église ne tombe aux mains des anglicans.

CHINE.—La situation devient de plus en plus grave en Chine. Les puissances étrangères ont dû débarquer des détachements de marine pour protéger leurs légations, et il y a eu un semblant de combat entre les "Boxers" et les troupes impériales envoyées contre eux, mais dont les sympathies, dit-on, vont aux agitateurs dans leur haine contre les étrangers. Aussi une bonne partie des soldats ont ils passé carrément à l'ennemi qu'ils étaient apparemment chargés de combattre.

Ce qui complique singulièrement la situation, c'est que les "Boxers" auraient pour eux, s'il faut en croire des dépêches de source anglaise, rien moins que l'impératrice-douanière, qui, depuis qu'elle a repris les rênes du pouvoir, a fait la pluie et le beau temps dans l'empire. Ajoutez à cela les complications politiques

résultant d'un conflit d'intérêts entre la Russie et la France, d'une part, et l'Angleterre et le Japon de l'autre, et vous ne serez pas loin de croire comme nous qu'il se prépare de graves événements de ce côté.

Les "Boxers" pendant ce temps, se sachant encouragés en hauts lieux, continuent leurs déprédations et leurs massacres et font des incursions jusqu'aux alentours de Pékin. On ne saurait préciser le nombre des victimes de leur fureur aveugle contre les chrétiens, mais on sait que, dès les débuts de cette dangereuse agitation, ils ont signalé leur entrée en matière par le massacre de soixante-treize chrétiens indigènes. Ce doit être par centaines, par milliers peut-être, que se chiffrent aujourd'hui les martyrs.

4 juin 1900.